



Collège d'autorisation et de contrôle Assignation de radiofréquence à titre provisoire

Décision du 28 janvier 2021.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par le demandeur identifié ci-après.

Vu l'article 100 du décret sur les services de médias audiovisuels ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

Le demandeur identifié ci-après est autorisé à faire usage de la radiofréquence décrite ci-dessous, pour la période indiquée et en respectant les caractéristiques techniques définies.

Identification du demandeur

Raison sociale ou nom	Institut Provincial de Formation Sociale
Siège social	Rue Henri Blès 188-190, 5000 Namur
Numéro d'entreprise	/
Date d'introduction de la demande	05/01/2021

Identification de la fréquence provisoire autorisée

Période d'autorisation	Le 10 février 2021.
Nom de la station	NAMUR
Fréquence	97.2 MHz
Adresse	Avenue Sergent Vriethoff 2, 5000 Namur
Coordonnées géographiques	50N27 56 004E50 52
PAR totale	10W (10 dBW)
Hauteur de l'antenne hors sol	2 m
Directivité de l'antenne	ND

Fait à Bruxelles, le 28 janvier 2021

DocuSigned by:

Karim Bourki

08013E62BA9E470...

DocuSigned by:

Mathilde Alet

8CA19B3ED537454...